

— Mes filles, leur dit-elle, si l'on a mis ce *chanvre* à tremper dans la rivière, c'est pour le *rouir* ou le ramollir par une longue *macération*. On aura bientôt besoin de le *teiller*, c'est-à-dire de séparer de la tige, qui est comme un tuyau de bois sec, les fibres qui l'entourent et qui ressemblent à des fils ; ce travail ne serait pas facile, si on ne faisait pas fondre dans l'eau la gomme qui



Le rouissage du chanvre.

colle ces fibres contre la tige. Il faut pour cela que le chanvre séjourne dans la rivière plusieurs semaines.

On en fait autant pour le *lin*, qui est, comme le chanvre, une plante textile, c'est-à-dire propre à être *filée* et *tissée*. On le laisse étendu sur une prairie pendant une quarantaine de jours, et on ne le relève qu'après qu'il est suffisamment imbibé de pluie et de rosée. Alors, il est fortement battu et mâché au moyen d'une *broie*, sorte de machine en bois, munie d'un levier à lames de bois. Cette opération, qu'on appelle *teillage*, a pour but, comme je vous l'ai déjà dit, de faire tomber